

## Formation Risques Chimiques 1<sup>er</sup> degré

### OBJECTIF

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de préserver sa santé et d'assurer sa sécurité dans le respect des consignes et des prescriptions des Fiches de Données de Sécurité.

*Cette formation obligatoire issue du Code du Travail ne constitue pas l'habilitation N1 de l'UIC*

### CONTENU

#### Enseignements théoriques

- Principes de la prévention des risques chimiques.
- Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD) :
  - ✓ Effets sur la santé.
  - ✓ ACD classés Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR).
  - ✓ Atmosphères inertes.
  - ✓ Incendie et explosion.
- Pictogrammes de sécurité (Système Général Harmonisé - ONU).
- Etiquetage des produits et Fiches de Données de Sécurité (FDS).
- Equipements de Protection Individuelle.
- Déversements accidentels.
- Secours en cas d'exposition.
- Vidéos.

#### Enseignements Pratiques

- Etudes des FDS et de l'étiquetage des ACD de l'établissement.
- Identification des produits et des mesures de protection in situ.

### PUBLIC CONCERNE

- Travailleurs manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le Code du Travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.
- Représentants du personnel au CHSCT ou délégués du personnel

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Risque chimique : Articles R4412-38 et R4412-39 du Code du Travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

### Modalités

**Pré-requis**

Avoir 18 ans  
Savoir lire et écrire

**Profil des intervenants**

Formateur qualifié

**Responsable pédagogique**

Sébastien GUILLOIS

**Moyens pédagogiques**

Salle de formation  
Equipements à mettre à disposition : FDS (fiches de sécurité) des ACD (agents chimiques dangereux) utilisés dans l'établissement.

**Modalité de suivi du stagiaire / évaluation d'acquis**

Contrôle continu

**Dates de formation**

Variables selon la demande du client

**Durée**

1 jour

**Lieu**

Plate-forme technique AI FORMATION ou site client conforme

**Sanction de la formation**

Attestation de formation RC1 (ne constitue pas l'attestation UIC (union des industries chimiques) N1)